

Lénine au Conseil des commissaires du peuple

[Anna Oulianova-Elizarova](#)

Source: Lénine tel qu'il fut. Souvenirs de contemporains. Tome II, Moscou, Éditions en Langues Étrangères, 1959, pp. 382-386. Note MIA.

La présidence du Conseil demandait un travail intense à Lénine. Les premières années qui suivirent la révolution, il le menait toujours personnellement, or les séances commençaient tous les jours à 6 ou 7 heures du soir et se poursuivaient jusqu'à 10 ou 11 heures. Le Petit Conseil ^[1] n'existait pas encore et toutes les affaires étaient portées devant le Grand Conseil ; et que de questions avions-nous à résoudre à cette époque-là, lorsque le pays était déchiré par la guerre civile et que la machine de l'État n'était pas encore au point !

En 1917 et en 1918, mon mari, [M. Elizarov](#), qui était alors commissaire aux Communications, puis à la Sécurité sociale, assistait très souvent aux séances du Conseil ; il me racontait ce qui s'y passait. De 1918 à 1920, j'y allais fréquemment, moi aussi. C'était au moment où le Commissariat de l'Instruction publique commençait à développer son activité et cherchait à avoir la haute main non seulement sur tous les établissements d'enseignement, mais sur toutes sortes d'organisations touchant d'une façon quelconque les enfants et leurs intérêts. Il exigeait entre autres que le commissariat de la Sécurité sociale lui cédât la direction de tous les établissements de la protection de l'enfance et les anciens orphelinats.

Mais les travailleurs de ce dernier commissariat n'étaient pas d'accord avec ces propositions, faisant valoir que le commissariat de l'Instruction publique avait suffisamment de tâches avec l'enseignement portant sur tous les âges depuis les jardins d'enfants jusqu'aux universités, et la préparation du personnel pédagogique pour tous ces établissements. Nous affirmions qu'il ne viendrait pas à bout de tous les problèmes qui se posaient pour l'organisation des maisons d'enfants pour les orphelins, l'installation de ces derniers et leur éducation.

Et nous avons eu raison ; environ deux ans plus tard, plusieurs de ces établissements qui étaient passés sous le contrôle du commissariat de l'Instruction publique furent de nouveau rattachés aux différents services desquels ils dépendaient auparavant ; quant à l'organisation des maisons d'enfants, elle fut compromise en grande partie.

Les débats étaient portés devant le Conseil des Commissaires du Peuple. On y discutait également des enfants abandonnés, des délinquants mineurs, on adoptait des arrêtés sur la non-responsabilité de l'enfant coupable, sur la commutation de peine pour les adolescents et leur internement dans des établissements de rééducation. Là, nous engageons des discussions avec la Commission extraordinaire. Je me souviens d'une de ces séances en la présence de [Dzerjinski](#). À la suite de l'enquête qui avait été faite, le service de protection de l'enfance souleva la question de la mise en liberté des délinquants mineurs, des conditions de la réclusion, de la nécessité de les modifier et de porter à 18 ans l'âge

[1] Institué le 30 décembre 1918, le « Petit Conseil » était officiellement une « commission » dépendant du Conseil des Commissaires du peuple. Elle était destinée à décharger l'ordre du jour de ce dernier en réglant, à ses débuts, les questions « secondaires » (surtout financières), mais ses compétences décisionnelles furent peu à peu élargies. Sa composition et sa présidence furent très variables.

auquel l'emprisonnement devait être remplacé par un séjour dans un établissement de rééducation. Le Conseil des Commissaires du Peuple résolut la question en notre faveur.

Enfin, des rivalités existaient entre les services au sujet des locaux, de la délimitation de leurs pouvoirs. L'administration de l'État était pour tous une chose nouvelle et difficile, et il n'était pas simple de s'installer convenablement, de trouver sa place : les domaines les plus différents se touchaient, empiétaient les uns sur les autres, et, au début, tous cherchaient à étendre la sphère de leurs activités, sans savoir répartir, délimiter... Combien de transferts, de transmutations, d'intrusions dans le domaine d'autrui n'a-t-il pas fallu réorganiser plus tard !

Les séances étaient souvent très agitées, l'ordre du jour très chargé. Les camarades qui devaient intervenir amenaient leurs papiers, leur documentation et même leurs spécialistes ; en attendant que la question qui les intéressait soit abordée, ils passaient dans une autre pièce pour griller une cigarette et bavarder un peu, ou bien, restaient dans la salle à parcourir leurs papiers sans écouter ce qui s'y discutait. Seul Vladimir Ilitch, président du Conseil, devait prêter une oreille attentive à tout, approfondir tout, donner la parole ou faire abrégé les interventions, trouver les décisions les plus appropriées dans ce labyrinthe de discussions et de passions déchaînées. À cette époque, il devait être spécialiste dans tous les domaines.

Je me souviens qu'une fois, il y avait à l'ordre du jour la question des « menus cuirs ». Mon mari et moi, assistions à la séance. Elizarov, qui s'indignait toujours de voir Vladimir Ilitch si surchargé, fut ce jour-là tout à fait scandalisé :

— Faut-il absolument que même une question comme celle des menus cuirs soit imposée à Vladimir Ilitch ?! N'est-il pas possible de régler cette broutille sans lui ?

Mais la question ne fut pas retirée ; un camarade se leva et commença son rapport. D'une voix entrecoupée, il débitait son discours, se hâtant d'exposer ses idées. Un silence complet régnait dans la salle, mais il était évident que peu de gens y prêtaient l'oreille. « *Et Vladimir Ilitch doit écouter tout cela avec la même attention que tout le reste* », pensai-je, en parcourant d'un regard la salle silencieuse où il faisait déjà lourd, et où la lassitude se lisait sur tous les visages.

À cet instant, derrière Vladimir Ilitch, à la porte de son cabinet parut [Sverdlov](#) tenant un télégramme à la main. Il le montra à Vladimir Ilitch, puis ils entamèrent une conversation très importante, semblait-il.

« *Eh bien, maintenant, personne n'écoute cet exposé sur les menus cuirs* », pensai-je. Le rapporteur jacassait toujours. Mais tout à coup Lénine, qui semblait tout absorbé par son entretien avec Sverdlov, se retourna et, levant le doigt, arrêta l'orateur dans son discours, et celui-ci dut s'expliquer, se reprendre. « *Vladimir Ilitch l'a donc écouté, malgré le télégramme, il n'a pas perdu le fil du discours de l'autre* », me dis-je, étonnée, en regardant son visage pâli et attentif. Quelques-uns se réveillèrent aussi dans la salle, étonnés. Les discussions commencèrent. La question enfin allait être épuisée. On prit là-dessus une résolution. Puis les débats sur l'ordre du jour se poursuivirent.

Nous partîmes, mon mari et moi, accablés par ce cas des « menus cuirs » qui était devenu pour moi comme un nom commun. Dès lors, par ce terme, je désignais toutes ces petites questions spéciales desquelles, en plus des problèmes d'importance majeure, Lénine devait s'occuper. Quand nous recevions une convocation pour nous rendre au Conseil, nous disions, mon mari et moi :

— Tiens, encore ces sacrées questions de menus cuirs.

En général, au cours des séances Vladimir Ilitch menait plusieurs travaux de front : tantôt il s'adressait à sa secrétaire, tout en écoutant les rapports ou les délibérations, pour lui demander tels ou tels renseignements ou papiers, tantôt envoyait de petites notes à quelque camarade se trouvant dans la

salle au sujet d'une question qui n'avait rien à voir avec celle qu'on était en train de discuter, ou répondait à des messages du même genre. Certains, n'ayant pas à intervenir à la séance, ne venaient, au fond, que pour s'entretenir de cette façon avec Vladimir Ilitch.

Tout cela constituait une surcharge pour lui et, plus tard, lorsqu'il tomba malade, les médecins affirmèrent que ce qui avait surtout miné sa santé, c'était ce surcroît de travail qu'il s'infligeait au cours des séances. Le cas des « menus cuirs » en était un exemple.

Moi aussi, je faisais usage de cette petite correspondance. Je me souviens que Vladimir Ilitch lui-même me disait parfois : « *Fais-moi rappeler cela au Conseil* », ou bien : « *Je m'en informerai et je te le ferai savoir au Conseil* ».

J'ai gardé un de ces billets en raison de l'intérêt général qu'il présente ; Vladimir Ilitch me l'avait envoyé au sujet d'une affaire qui m'avait troublée et dont je lui avais parlé. Il s'agissait de mon adjoint à la section de protection de l'enfance. C'était en automne 1920. En janvier, ma section était transférée du commissariat de la Sécurité sociale à celui de l'Instruction publique. J'avais hésité avant d'y passer moi-même : j'avais peur de ne pouvoir m'entendre dans le travail avec ce commissariat dont il m'était impossible de partager le point de vue sur certaines questions, surtout après la nomination au poste de mon adjoint d'une des employées de ce commissariat, personne qui m'était tout à fait inconnue, au lieu d'une de mes collaboratrices. Vladimir Ilitch m'avait conseillé d'essayer, et si je ne pouvais m'entendre avec cet adjoint, d'y chercher une remplaçante.

En effet, cela ne marcha pas : des frictions, des divergences eurent lieu ; une susceptibilité mesquine et des prétentions démesurées rendirent le travail tout à fait impossible. J'en parlai à Vladimir Ilitch qui, au cours d'une séance du Conseil, profitant d'une minute de liberté et prenant garde de ne pas déranger les débats, traversa la salle et me remit le billet suivant :

« Le principe fondamental de l'administration, dans l'esprit de toutes les décisions du P.C. de Russie et des services centraux soviétiques, consiste en ce qu'une personne donnée réponde entièrement de l'exécution d'un travail donné.

Je mène ce travail (pendant un temps donné), j'en répons. Un tel, n'étant pas responsable, n'étant pas directeur, me gêne dans l'accomplissement de ce travail. C'est une zizanie. C'est un chaos. C'est l'immixtion d'une personne inapte à un travail important. J'exige qu'elle soit écartée. »

Ce message exprime nettement, d'une manière concise, propre à Vladimir Ilitch, sa conviction de la nécessité absolue d'une responsabilité personnelle dans la gérance de toute affaire ; ceci reste tout à fait valable pour toutes autres circonstances et à n'importe quel moment ; c'est pourquoi je l'ai cité ici.

Quant à moi, cet appui me fit retrouver l'énergie nécessaire pour continuer la lutte afin d'obtenir de bonnes conditions de travail, et je finis par obtenir un résultat favorable.